

DEC140835DR17

Décision portant nomination de Floriane Desprez de Gesincourt aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR6523 intitulée laboratoire de Physique des océans

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6523 intitulée laboratoire de Physique des océans et nommant Claude Roy en qualité de directeur ;

Vu la décision n° DEC133305INSU du 21 janvier 2014 portant nomination de Christophe Messenger aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°6523 intitulée laboratoire de Physique des océans ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 05 décembre 2013 ;

Considérant que Floriane Desprez de Gesincourt a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la Délégation régionale Bretagne - Pays de la Loire du 06 au 08 novembre 2013 et du 25 au 27 novembre 2013,

DECIDE :

Article 1^{er} : Floriane Desprez de Gesincourt, assistante ingénieure, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°6523 intitulée laboratoire de Physique des océans à compter du 01 janvier 2014.

Floriane Desprez de Gesincourt exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Floriane Desprez de Gesincourt est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Plouzané, le 04 mars 2014

Le directeur de l'unité

Christophe MESSAGER

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Clarisse DAVID

Visa du président de l'Université de Bretagne Occidentale

Pascal OLIVARD